Lettre d'information regroupant les questions fréquentes
AMP et Covid-19

Que sait-on des conséquences du Covid sur la fertilité, l'AMP et la grossesse ?

Les données scientifiques sur les conséquences du virus sur la fertilité et l'AMP sont encore rares et incomplètes. Néanmoins, il ne semble pas y avoir de transmission sexuelle des virus de la famille des coronavirus. Nous ne savons pas encore les conséquences que le Covid pourrait avoir pendant la grossesse pour la mère et pour le bébé.

Il est conseillé d'éviter de réaliser un transfert d'embryon ou une insémination en cas de Covid avéré ou de risque élevé d'être contaminée, car les conséquences du Covid pour la mère et le foetus en début de grossesse ne sont pas connues.

Les virus respiratoires sont connus pour être risqués pour les femmes au 3ème trimestre de la grossesse. Cela pourrait également être le cas du Covid.

À ce jour, il n'a pas été établi qu'il puisse y avoir une transmission du virus de la mère à l'enfant.

Pourquoi la reprise des activités d'AMP est-elle progressive ?

Les moyens humains et matériels ne sont pas encore réunis dans tous les centres.

La mise en place des mesures barrières dans les centres peut conduire à espacer les rendez-vous pour éviter les contacts en salle d'attente. Le nombre d'AMP réalisées sera donc diminué lors de la reprise des activités.

Y a-t-il des techniques d'AMP qui vont reprendre plus vite que d'autres ?

Les FIV nécessitent un accès au bloc opératoire et des techniques de laboratoire qui prennent du temps humain et matériel. Il est probable que certains centres puissent plus rapidement mettre en oeuvre les inséminations et les transferts d'embryons congelés que les FIV.

Est-ce que la reprise des traitements sera possible rapidement, dès la réouverture du centre ?

L'activité va reprendre progressivement, il y aura donc un délai d'attente à la réouverture.

Pour certaines personnes, ne pas faire une AMP dans les plus brefs délais annule toute chance de procréer. Ces personnes seront donc prioritaires.

Si vous avez une maladie ou un antécédent médical qui constitue un risque élevé d'avoir une forme grave du Covid, il est préférable de retarder l'AMP: votre tentative sera alors reportée jusqu'à nouvel ordre. L'équipe du centre vous interrogera à ce sujet via un questionnaire.

Comment le centre s'organise-t-il pour limiter la transmission du Covid ?

En privilégiant la téléconsultation quand cela est possible

En mettant en place des mesures et précautions :

- port du masque par tous,
- pas d'accompagnant (autre que le conjoint et les représentants légaux d'un mineur, le cas échéant),
- questionnaires de recherche de symptômes pour soignants et patients.

Quelles nouvelles précautions et obligations faut-il respecter ?

Se protéger d'une contamination en respectant scrupuleusement les règles sanitaires en vigueur.

Protéger les équipes soignantes en respectant les mesures barrières.

Répondre au questionnaire de recherche de symptômes du Covid, à toutes les étapes du parcours, de manière transparente.

Informer très précisément l'équipe médicale sur tous vos antécédents médicaux.

Ne prendre aucun traitement sans avoir prévenu l'équipe du centre d'AMP (attention aux médicaments vendus sur internet, huiles essentielles, chloroquine, etc…).

Signer un consentement à réaliser une AMP en période d'épidémie de Covid.

Est-ce que le centre risque de fermer à nouveau?

C'est une possibilité, en cas :

- de nouvelle vague de la pandémie,
- de contamination d'un grand nombre de personnels du centre d'AMP,
- d'affectation d'un grand nombre de personnels du centre d'AMP à d'autres unités en raison du Covid.

Si le centre est fermé, peut-on aller dans un autre centre d'AMP ?

C'est votre médecin référent dans votre centre d'AMP qui vous orientera vers un autre centre, si besoin.

Y a-t-il un risque qu'une stimulation ovarienne soit arrêtée ?

- Oui, en cas de nouveau confinement décrété par les autorités.
- Oui, si vous avez le Covid.
- Oui, si vous avez été en contact étroit[1], au cours des 2 dernières semaines, avec une personne qui avait le Covid car vous pourriez, vous aussi, avoir la maladie.

Dans ces deux dernières situations, informez votre équipe tout de suite. Il faudra attendre au moins 1 mois (1 cycle) pour débuter une nouvelle stimulation.

Comment faire pour limiter au maximum le risque d'être atteint ?

En respectant strictement les mesures barrières : port de masque et distance > 1 mètre, lors de votre séjour à l'hôpital tout comme dans votre vie quotidienne.

Nous attendons une fécondation in vitro avec ponction ovarienne, que devons nous savoir?

Du fait des restrictions matérielles, il se peut que le choix du mode d'anesthésie lors de la ponction ovarienne ne soit pas possible: votre médecin vous proposera alors une anesthésie locale.
Un test COVID sur prélèvement naso-pharyngé pourra être demandé avant votre passage au bloc opératoire, selon les procédures appliquées au sein du CHU de Montpellier, et ce quels que soient vos symptômes.

Nous attendons un don d'ovocytes ou de spermatozoïdes, cette AMP avec don est-elle possible dans la période actuelle ?

Oui, l'AMP qui utilise les gamètes ou embryons congelés en vue d'un don est possible. L'utilisation des ovocytes frais sera possible plus tard car les ponctions des donneuses reprendront ultérieurement.

Nous attendons un diagnostic préimplantatoire ou une AMP avec risque viral (VIH ou hépatite) dans un centre éloigné de notre domicile. Pourrons-nous nous y rendre ?

Oui, un certificat médical vous sera remis par le médecin du centre vous autorisant à vous déplacer pour raison médicale.

Je suis une femme et j'ai eu 43 ans pendant l'arrêt des centres d'AMP, est-ce que la sécurité sociale peut prolonger mon affection longue durée (ALD) ?

Il n'est pas prévu de report de l'ALD infertilité au-delà du 43e anniversaire de la femme. Pour toute demande de dérogation, parlez-en à votre médecin référent-AMP puis, si besoin, adressez-vous à votre caisse primaire d'assurance maladie.

Je trouve la période très stressante, vers qui me tourner pour m'aider ?

Votre centre d'AMP, ses équipes médicales et ses psychologues sont à vos côtés pour vous informer, vous accompagner et vous aider dans la réalisation de votre projet parental.

Où peut-on trouver plus d'informations sur le Covid et l'AMP ?

Prochainement sur le site www.procreation-medicale.fr

Où peut-on trouver plus d'information sur le Covid ?

https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus

1. Un contact étroit est une personne qui, à partir de 24h précédant l'apparition des symptômes d'un cas confirmé, a partagé le même lieu de vie (par exemple : famille, même chambre) ou a eu un contact direct avec lui, en face à face, à moins d'1 mètre du cas ou pendant plus de 15 minutes, lors d'une discussion ; flirt ; amis intimes ; voisins de classe ou de bureau ; voisins du cas dans un moyen de transport de manière
prolongée ; personne prodiguant des soins à un cas confirmé ou personnel de laboratoire manipulant des prélèvements biologiques d'un cas confirmé, en l'absence de moyens de protection adéquats.